PROGRAMME DE FORMATION

Formations Complémentaires	Port d'Appareil de Protection Respiratoire	2 heures

Public visé

Toute personne au sein de l'entreprise susceptible de porter un Appareil de Protection Respiratoire

Pré-requis

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être formé à la prévention du risque amiante
- Maitrise de la langue Française (dans le cas inverse, pour définir une solution adaptée, contacter BATI Conseil & Formation)

Accessibilité

En cas de situation d'handicap du stagiaire, contacter BATI Conseil et Formation afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Habilitation/Profil des formateurs

conformément à la réglementation en vigueur relative relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle.

Moyens et supports pédagogiques

Moyens pédagogiques mis en oeuvre : powerpoint - présentation APR - manipulation/démonstration - plateforme pédagogique si besoin - QCM

Modalités pédagogiques

Formation règlementaire dans le cadre de l'obligation d'information et de formation des travailleurs
Formation en présentiel dans les locaux de BATI Conseil et Formation ou chez le client (nous contacter).
Groupe de 10 stagiaires maximum.
Alternance de méthode magistrale, interrogative, démonstrative et active.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les exigences de la réglementation relative au port des Equipements de Protection Individuelle en fonction du niveau d'empoussièrement attendu conformément à l'arrêté du 7 mars 2013 et l'instruction de la DGT d'octobre 2015 : rôle des équipements de protection individuelle, limites d'efficacité et d'utilisation en fonction du type d'APR porté
- Connaître les caractéristiques techniques liées à son APR
- Connaître les différents éléments composant un APR type **Ventilation Assistée Et/ou Adduction d'air** *si concerné* **(du modèle de l'entreprise)**
- Connaître et être capable d'appliquer les vérifications à effectuer avant chaque utilisation de son APR
- Être capable d'identifier les défauts de l'appareil
- Connaître les points de vigilance lors de l'habillage
- Connaître les points de vigilance lors de la décontamination
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes relatives à l'hygiène et à l'entretien de son APR
- Connaître les modalités de maintenance

Description / Contenu

Toute personne au sein de l'entreprise susceptible de porter un Appareil de Protection Respiratoire

Modalités d'évaluation et de suivi

Un QCM sera réalisé afin de clôturer la session.
Une attestation de fin de formation garantissant la validation des acquis sera délivrée à l'issue de la formation.
Une attestation de présence garantissant le suivi par le stagiaire de l'intégralité des enseignements est délivrée à l'issue de la formation.